

## Exemple d'ordre du jour/procès-verbal d'Assemblée constitutive

*Légalement, seuls les points 3 et 4. sont strictement nécessaires à la création de l'association.*

### 1. Accueil des personnes

- a. Liste des présences - à l'entrée, ou à faire circuler - pour recueillir noms, coordonnées et signatures.
- b. Présentation des organisateurs et du facilitateur (président de l'assemblée)
- c. Présentation et approbation de l'ordre du jour

### 2. Présentation du projet

P. ex. Résumé de l'historique, des buts poursuivis et principaux moyens d'actions.

### 3. Adoption des statuts (OBLIGATOIRE)

Présentation, discussion, puis vote.

### 4. Nomination du comité (OBLIGATOIRE)

Présentation des candidats et dernier appel à candidats, puis votes.

- A préciser selon vos statuts, mais à priori vous pouvez ici faire voter une proposition de comité en bloc ou élire les personnes une à une.
- Sauf disposition particulière dans vos statuts, il n'est pas obligatoire d'attribuer des fonctions (président, trésorier, secrétaire...) aux membres élus au comité. Autrement dit, vous pouvez ici vous contenter d'inscrire les noms des personnes élus.

### 2. Nomination d'un organe de contrôle des comptes

Vérifiez dans vos statuts s'il y a des exigences spécifiques (nombre de vérificateurs, fiduciaire externe agréé...?).

### 5. Fixation du montant des cotisations

Il est préférable de ne pas préciser de montant fixe pour la cotisation dans vos statuts mais de laisser le montant au choix de l'assemblée, d'où ce point 5.

### 6. Échange de points de vue sur le programme d'activités de l'association

### 7. Adoption du budget

Présentation, discussion, puis vote.

En général, ce point est facultatif. Vérifiez tout de même si vos statuts demandent ou non que l'assemblée approuve le budget.

### 8. Divers

Demander en début d'assemblée avant de valider l'ordre du jour si quelqu'un a des points à traiter sous Divers et les ajouter ici.

(Lieu), le (date)

Signatures d'au minimum deux membres du comité, en général la personne qui a facilité/présidé l'assemblée et celle qui en a pris le PV (ou de tous les membres fondateurs présents).